

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00
CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50 PAR AN.
UNION POSTALE - - FRS 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

UNE MESURE D'INTERET PUBLIC

Les vendeurs ambulants de crème à la glace et de candies

On annonce que le Bureau de santé a actuellement à l'étude un projet qui aurait pour objet l'interdiction de la vente sur la voie publique de crème à la glace, de fruits et de bonbons.

M. l'Échevin Dagenais, président du Comité d'hygiène, qui arrive d'un voyage à Boston a constaté que ce genre de commerce n'était pas permis dans les rues de la grande ville américaine. A plus forte raison la Métropole du Canada devrait-elle tenir à honneur de suivre un exemple qu'elle aurait dû être la première à donner.

Nous sommes heureux de voir que le président du Comité d'hygiène est animé d'aussi belles intentions et nous souhaitons voir son zèle récompensé par l'adoption d'un règlement qui prohiberait dans les rues un trafic qui constitue à la fois une nuisance publique et un danger, un trafic qui nuit au commerce régulier sur lequel pèse le lourd fardeau des taxes. L'officier en chef du bureau de santé, M. le Dr. Laberge, partage avec enthousiasme les vues de M. l'Échevin Dagenais.

C'est aux marchands de Crème à la Glace que M. le Dr Laberge s'en prend tout d'abord. Ces marchands de crème à la glace sont en général des Syriens, des Grecs et des Italiens, qui, à en juger d'après les apparences, n'ont que de vagues relations avec l'eau, le savon et les essuie-mains. La propreté n'est pas ce qui les caractérise le plus et l'hygiène est une des choses dont ils se soucient le moins. Leur clientèle se recrute principalement parmi les enfants, qui, à un petit nombre d'exceptions près, ne font pas généralement les difficiles en présence du traditionnel petit coquetier dans lequel on vend, sur la rue, la crème à la glace.

Les Inspecteurs du bureau de santé ont bien réussi, dans une certaine me-

sure, à obtenir de ces vendeurs ambulants qu'ils changent "quelquefois" l'eau servant à laver les coquetiers, qu'ils emploient plusieurs essuie-mains et servent à chaque client une petite cuillère avec sa crème.

Malheureusement, l'enfant veut "en avoir pour son argent," et, après avoir vidé son coquetier, pour ne rien perdre, il passe délicatement la langue dans le fond. Ce n'est pas propre, mais c'est bien nature!

L'hygiène, cela va sans dire, ne s'accommode pas de cette manière de faire et il n'y a guère de solution à cette situation que la suppression radicale des colporteurs de crème à la glace.

Nous en dirons autant des marchands de bonbons ou de "candies" qui stationnent au coin des rues, et dont la marchandise reçoit avec une profusion fâcheuse, la poussière et les microbes que soulève le vent ou que déplacent les voitures dans leurs courses à travers les rues de la ville.

Dans l'intérêt de la santé publique, on devrait mettre fin à ce commerce et les petits marchands y trouveront quel qu'avantage.

Nous ne parlerons pas, et pour cause, de la qualité de la crème à la glace qui se vend dans les rues et qui se détaille à un centin le petit verre: ce qu'il entre dans ce mélange, Dieu seul le sait... avec le marchand qui la vend; mais, nous le répétons, dans l'intérêt de la santé publique et dans l'intérêt du petit commerce, "Le Prix Courant" est prêt à appuyer le Président du Comité de Santé, M. l'Échevin Dagenais et l'Officier de Santé de la Cité, M. le Dr. Laberge, dans la tentative louable qu'ils font pour débarrasser la ville de cette nuisance publique.

A LOUER

A louer pour le 1er mai 1905, tout l'étage au-dessus des bureaux du " PRIX COURANT", au numéro 25 de la rue Saint-Gabriel.

Améliorations au désir du locataire.

NOS FRUITS CANADIENS EN ANGLETERRE

Dans le rapport hebdomadaire publié par le Département du Commerce d'Ottawa, nous trouvons un extrait du "Commercial Intelligence" de Londres, Ang. que nous traduisons à l'intention de nos lecteurs et qui mérite l'attention et la considération de tous les expéditeurs canadiens. Le commerce anglais se plaint des barils servant au transport des pommes canadiennes:

"Les expéditions de pommes du Canada, dit notre confrère anglais, pendant la saison qui vient justement de se terminer ont été faites sur une grande échelle, mais bien que nous fussions à court, par suite du manque à peu près complet de la récolte de nos vergers, les Canadiens n'ont pas récolté la pluie d'or qui aurait dû résulter pour eux de nos besoins.

Des milliers et des milliers de barils de fruits ont été vendus ici à un prix qui ne couvrirait même pas les frais de transport et autres frais divers, sans parler du coût premier de la marchandise, et il est de fait, sans aucun doute, que les expéditeurs dans un grand nombre de cas ont subi des pertes sur leurs consignations.

La Fédération des Associations d'Épiciers en Angleterre a passé une résolution demandant aux exportateurs de modifier le système actuel d'emballage, et si cet avis est suivi, les Canadiens trouveront un petit peu plus d'argent dans le commerce d'exportation qu'ils n'en ont réalisé dans les années récentes.

Ils disent que le baril qui est actuellement employé, sauf dans quelques cas, est l'emballage qui convient le moins. Le fruit arrive en mauvaise condition, et fréquemment des pommes d'une belle qualité qui étaient en parfaite condition lors de l'emballage sont invendables, ou s'il est possible d'en disposer, ce n'est qu'à un prix très inférieur.